

CPR-220311

UNIVERSITÉ DE MONCTON

COMITÉ DES PROGRAMMES

Réunion du 11 mars 2022

13 h 30

À distance – Microsoft Teams

PRÉSENCES :

Pandurang Ashrit
Francis Bourgoïn
Yves Bourgeois
Lynne Castonguay, secrétaire
Olivier Clarisse
Pierrette Fortin

Monique Levesque
Pascale Rioux
Gilles Roy, président
Jean-François Thibault
Stéphanie Wheaton, registraire

PERSONNES EXCUSÉES : Claudine Auger et Yves Bourgeois

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le président souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il est 13 h 30.

2. CORRESPONDANCE

Aucune.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R : 01-CPR-220311

Francis Bourgoïn, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

« Que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été adopté. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CPR-220128

Correction

Page 8, point 20, 2^e paragraphe, il faut lire que le programme contient 45 crédits.

R : 02-CPR-220311

Olivier Clarisse, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

« *Que le procès-verbal CPR-220128 soit adopté tel qu'il a été corrigé.* »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

5. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-220128

5.1 **(19) Modifications aux programmes de maîtrise en science infirmière et de maîtrise en science infirmière – infirmier praticien (doc. 11 et 11A/21-22)**

Le Comité passe en revue les réponses aux questions posées lors de la réunion du 28 janvier 2022. Globalement, le Comité est satisfait des réponses, à l'exception de celles pour les objectifs du cours SINF6193.

Pour ce cours, les modifications suivantes seront apportées aux objectifs :

Sur le titre : il faut lire : Peuples autochtones et santé

Sur les objectifs :

1. Objectif 1 : Comprendre les fondements des cultures autochtones et de la sécurité culturelle en matière de santé.
2. Objectif 4 : Interpréter l'approche populationnelle communautaire en matière de santé des peuples autochtones.
3. Objectif 5 : Élaborer un programme de santé fondé sur une évaluation des besoins des peuples autochtones.
4. Objectif 6 : éliminer l'objectif.

Note 1 : le Comité note que l'expression « inscrit en santé » dans certaines cases « destinataires » est une expression vague. Il serait souhaitable d'identifier les disciplines.

Note 2 : le Comité suggère à la FSSSC et à la FESR de se pencher sur la question des cours doubles-siglés SINF/SANT pour les cours 4000 et 6000.

5.1 **(19) Modifications aux programmes de maîtrise en science infirmière et de maîtrise en science infirmière – infirmier praticien (doc. 11 et 11A/21-22) (suite)**

Les propositions suivantes sont mises aux voix.

Modifications au programme

R : 03-CPR-220311

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées au programme de maîtrise en science infirmière et de maîtrise en science infirmière – infirmière ou infirmier praticien. »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

Création de cours

R : 04-CPR-220311

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Sous réserve de l'adoption des modifications proposées au profil des programmes de maîtrise, que le Comité des programmes accepte la création des cours suivants : SINF6103 Développement du savoir, SINF6203 Leadership en santé, SINF6273 Pratique infirmière avancée, SINF6303 Rech. quantitative en sc. inf., SINF6243 Thèse, SINF6183 Enseignement en santé, SINF6193 Peuples autochtones et santé (tel que modifié), et SINF6233 Santé et vieillissement. »

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

Abolition de cours

R : 05-CPR-220311

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Sous réserve de l'adoption des modifications proposées au profil des programmes de maîtrise, que le Comité des programmes accepte l'abolition des cours suivants : SINF6113 Théories en science infirmière, SINF6123 Tendances dans le soin, SINF6133 Méthodologie de la recherche, SINF6143 Études avancées, SINF6153 Problématiques de soin, SINF6163 Séminaire de recherche et SINF6900 Thèse. »

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

5.1 **(19) Modifications aux programmes de maîtrise en science infirmière et de maîtrise en science infirmière – infirmier praticien (doc. 11 et 11A/21-22) (suite)**

Banque de cours

R : 06-CPR-220311

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Sous réserve de l'adoption des modifications proposées au profil des programmes de maîtrise, que le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours de la discipline SINF. »

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

Suivi : FESR ET FSSSC (voir note 2)

5.2 **(23) Création du cours CRIM4300 et modification au profil de la mineure en criminologie (doc. 15 et 15A/21-22)**

Le Comité passe en revue la lettre du 1^{er} février 2022 du vice-doyen de la FASS et de la directrice du Département de sociologie et de criminologie. Le Comité est satisfait des explications quant au titre proposé pour le cours CRIM4300 *Mineur(e) victime et à risque*.

Les propositions suivantes sont mises aux voix :

R : 07-CPR-220311

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte la modification proposée au profil de la mineure en criminologie. »

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

R : 08-CPR-220311

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte la création du cours suivant : CRIM4300 Mineur(e) victime à risque. »

Vote sur R08

unanime

ADOPTÉE

R : 09-CPR-220311

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte la modification proposée à la banque de cours de la discipline CRIM. »

Vote sur R09

unanime

ADOPTÉE

6. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-211210

6.1 (17) Abolition des programmes en études appliquées du vieillissement et abolition des cours de 2^e cycle portant les sigles GERO (doc. 3A)

Le Comité examine la demande d'abolition des programmes en études appliquées du vieillissement, notamment le *Certificat de deuxième cycle en études appliquées du vieillissement* et le *Diplôme de deuxième cycle en études appliquées du vieillissement*. On rappelle que les admissions sont suspendues depuis 2014. Le Comité note qu'aucun cours de deuxième cycle ayant le sigle GERO n'a été offert depuis au moins sept ans.

La FESR indique que la FSSSC, la FASS et la Formation continue ont été consultées. Ces unités recommandent l'abolition des programmes.

Le Comité des programmes note que plusieurs cours GERO seront abolis. En conséquence, la banque de cours GERO ne contiendra plus de cours et sera automatiquement abolie.

Les propositions suivantes sont mises aux voix.

R : 10-CPR-220311

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes recommande au Sénat académique l'abolition du Certificat de deuxième cycle en études appliquées du vieillissement. »

Vote sur R10

unanime

ADOPTÉE

R : 11-CPR-220311

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes recommande au Sénat académique l'abolition du Diplôme de deuxième cycle en études appliquées du vieillissement. »

Vote sur R11

unanime

ADOPTÉE

R : 12-CPR-220311

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte l'abolition des cours suivants : GERO6000 Probl. du vieillissement, GERO6040 Droit/éth. du vieillissement, GERO6060 Société et vieillissement, GERO6080 Pol. pub. et vieillissement, GERO6100 Santé et vieillissement, GERO6110 Act. phys. et vieillissement, GERO6120 Nutrition et vieillissement, GERO6140 Psychol. du vieillissement, GERO6500 Interv. en vieillissement,

GERO6900 Projet de recherche appliquée, GERO6920 Séminaire thématique et GERO6940 Lectures dirigées. »

Vote sur R12 unanime ADOPTÉE

6.1 **(18) Modifications au cours NUAL6120 Nutrition et vieillissement (doc. 4/21-22)**

Le président explique que le cours NUAL/GERO6120 sera dorénavant le cours NUAL6120. On note également les modifications proposées aux destinataires, aux objectifs du cours et à la description du cours.

R : 13-CPR-220311

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées au sigle du cours NUAL6120. »

Vote sur R13 unanime ADOPTÉE

7. **MODIFICATION AU SYSTÈME DE NOTATION POUR LE COURS SINF2752 (doc. 25/21-22)**

Le président rappelle que le système de notation de tous les cours cliniques des programmes de science infirmière est Succès/Insuccès. Le cours SINF2752 n'avait pas été inclus dans la résolution **R : 03-CPR-210611**. Il s'agit d'ajouter le cours SINF2752 à la liste.

R : 14-CPR-220311

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte que le cours SINF2752 Soins : Science infirmière soit évalué selon le système de notation Succès/Insuccès. »

Vote sur R14 unanime ADOPTÉE

8. **MODIFICATION AU PROGRAMME DE DOCTORAT PROFESSIONNEL EN PSYCHOLOGIE (doc. 17/21-22)**

Le Comité des programmes examine le dossier. Il note que des modifications sont proposées dans le Répertoire des cours, notamment au niveau des objectifs du programme, des exigences particulières et du contingentement.

8. MODIFICATION AU PROGRAMME DE DOCTORAT PROFESSIONNEL EN PSYCHOLOGIE (doc. 17/21-22) (suite)

R : 15-CPR-220311

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées au contingentement, aux conditions d'admission et aux objectifs du programme de doctorat professionnel en psychologie. »

Vote sur R15

unanime

ADOPTÉE

9. MODIFICATION AU DIPLÔME EN ANALYSE ET ACTION COMMUNAUTAIRES (doc. 18/21-22)

La Faculté des arts et des sciences sociales, les campus d'Edmundston et de Shippagan ainsi que la Formation continue recommandent que le programme de Diplôme en analyse et action communautaires soit offert à temps partiel dans les trois campus.

Le programme à temps partiel serait d'une durée de cinq ans. Le programme est déjà offert à temps complet sur une durée de deux ans.

R : 16-CPR-220311

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes recommande au Sénat académique que le Diplôme en analyse et action communautaires soit offert à temps partiel dans les trois campus. »

Vote sur R16

unanime

ADOPTÉE

10. MODIFICATION DE LA MINEURE EN ARTS VISUELS (doc. 19/21-22)

Le président explique que la FASS souhaite ajouter deux cours dans la banque de cours à option de la mineure en arts visuels. Il s'agit des cours ARVI1305 *Dessin – Corps humain* et ARVI2306 *Dessin – Multidisciplinarité*.

R : 17-CPR-220311

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées au profil de la mineure en arts visuels. »

Vote sur R17

unanime

ADOPTÉE

11. MODIFICATION DES PROGRAMMES DE BACCALAURÉAT SPÉCIALISÉ EN TRADUCTION (PROGRAMME RÉGULIER, RÉGIME COOPÉRATIF ET PROGRAMME ACCÉLÉRÉ) ET MODIFICATION DE LA MINEURE EN TRADUCTION (doc. 20, 21-22)

Le président présente le dossier des modifications proposées aux programmes de baccalauréat spécialisé en traduction et à la mineure en traduction. Ces modifications font suite à une évaluation des programmes.

Le Comité note que deux cours d'initiation à la traduction seront offerts dès la première année, soit TRAD1130 et TRAD1420.

Par ailleurs, le Comité note que l'offre d'un cours en traduction juridique n'est pas possible, faute de ressources.

Le Comité note que la banque de cours TRAD est volumineuse. On précise que plusieurs cours sont cycliques.

Une modification mineure est notée, soit dans le CPR-4 du cours TRAD4535, il faut éliminer dans les préalables les mots « ou autorisation du Département ».

On remarque aussi que le cours TRAD1130 est offert en vidéoconférence. Le Comité des programmes note que les campus d'Edmundston et de Shippagan doivent pouvoir offrir le cours également. Un suivi sera fait sur cette question.

En ce qui concerne les conditions d'admission au Baccalauréat en traduction (programme coop), on indique que les étudiantes et les étudiants doivent présenter leur demande au début de la 2^e année. Pour être admis, les personnes étudiantes doivent avoir réussi tous les cours de 1^{re} année et obtenir une moyenne cumulative minimale de 2,70 à la fin de la 1^{re} année, avec une note minimale de C+ dans tous les cours de sigle FRAN et TRAD.

Modification au profil des programmes

R : 18-CPR-220311

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées au profil des programmes suivants : Baccalauréat en traduction (programme régulier), Baccalauréat en traduction (programme coop) et Baccalauréat en traduction (programme accéléré). »

Vote sur R18

unanime

ADOPTÉE

R : 19-CPR-220311

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées aux conditions d'admission du programme de Baccalauréat en traduction (programme coop). »

Vote sur R19

unanime

ADOPTÉE

11. **MODIFICATION DES PROGRAMMES DE BACCALAURÉAT SPÉCIALISÉ EN TRADUCTION (PROGRAMME RÉGULIER, RÉGIME COOPÉRATIF ET PROGRAMME ACCÉLÉRÉ) ET MODIFICATION DE LA MINEURE EN TRADUCTION (doc. 20, 21-22) (suite)**

R : 20-CPR-220311

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées au profil de la mineure en traduction. »

Vote sur R20

unanime

ADOPTÉE

Création de cours

R : 21-CPR-220311

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Sous réserve d'une modification mineure, que le Comité des programmes accepte la création des cours suivants : TRAD1130 Initiation à la traduction, TRAD1420 Interférences linguistiques, FRAN/TRAD2310 Rédaction – grammaire avancée, TRAD2430 Stylistique comparée, TRAD3570 Adaptation et traduction, TRAD3580 Trad. sciences hum. et soc., TRAD4545 Trad. sciences de la santé, TRAD4595 Révision et post-édition, TRAD4735 Traduction littéraire et TRAD4785 Traduction et interculturalité. »

Vote sur R21

unanime

ADOPTÉE

Modification de cours

R : 22-CPR-220311

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées au cours TRAD2535 Rédaction avancée. »

Vote sur R22

unanime

ADOPTÉE

Abolition de cours

R : 23-CPR-220311

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte l'abolition des cours suivants : TRAD1710 Éléments de traduction, TRAD2130 Initiation à la traduction, TRAD2410 Stylistique comparée I, TRAD2420 Interférences linguistiques, TRAD3410 Stylistique comparée II, TRAD3730 Traduction littéraire,

TRAD3780 Traduction et interculturalité, TRAD4575 Traduction spécialisée avancée, TRAD4590 Pratique de la révision et TRAD4720 Terminologie et lexicographie. »

Vote sur R23 unanime ADOPTÉE

Banque de cours

R : 24-CPR-220311

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours de la discipline TRAD. »

Vote sur R24 unanime ADOPTÉE

R : 25-CPR-220311

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours de la discipline FRAN. »

Vote sur R25 unanime ADOPTÉE

R : 26-CPR-220311

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours de formation générale (OFG). »

Vote sur R26 unanime ADOPTÉE

Suivi : FASS

12. MODIFICATIONS AU BACCALAURÉAT APPLIQUÉ EN DESIGN D'INTÉRIEUR (doc. 21/21-22)

Le président explique que des modifications sont proposées au programme de Baccalauréat appliqué en design d'intérieur. Il indique que l'on propose la création de deux nouveaux cours, soit BADI2560 *Intro. au Code du bâtiment* et BADI2842 *Dessin architectural III*. On propose également l'abolition de deux cours.

De plus, des modifications aux préalables de cours sont proposées ainsi que l'ajout des objectifs dans plusieurs cours.

12. **MODIFICATIONS AU BACCALAURÉAT APPLIQUÉ EN DESIGN D'INTÉRIEUR (doc. 21/21-22) (suite)**

Modifications au profil du programme

R : 27-CPR-220311

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées au profil du programme de Baccalauréat appliqué en design d'intérieur. »

Vote sur R27

unanime

ADOPTÉE

Création de cours

R : 28-CPR-220311

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte la création des cours BADI2560 Intro. au Code du bâtiment et BADI2842 Dessin architectural III. »

Vote sur R28

unanime

ADOPTÉE

Modification de cours

R : 29-CPR-220311

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées aux cours suivants : BADI2513 Prés. graph. axonométrie, BADI2523 Prés. graph. perspective, BADI2612 Prés. visuel.-design d'int., BADI2822 Dessin architectural I, BADI2832 Dessin architectural II, BADI2841 Systèmes internes du bâtiment, BADI2933 Design résidentiel, BADI2941 Design universel, BADI2971 Design-mobilier, BADI2972 Application de la couleur, BADI2981 Durabilité de l'environnement, BADI2983 Design-commerces de détail, BADI2992 Devis d'exécut.-design d'int., BADI3901 Stage en design d'intérieur, BADI3913 Design-restaurants et BADI3923 Design-bureaux. »

Vote sur R29

unanime

ADOPTÉE

12. MODIFICATIONS AU BACCALAURÉAT APPLIQUÉ EN DESIGN D'INTÉRIEUR (doc. 21/21-22) (suite)Abolition de cours**R : 30-CPR-220311**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte l'abolition des cours BADI2512 Système de couleur et BADI2622 Dessin assisté par ordinateur. »

Vote sur R30 unanime ADOPTÉE

Banque de cours**R : 31-CPR-220311**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours de la discipline BADI. »

Vote sur R31 unanime ADOPTÉE

13. CRÉATION DE LA MINEURE EN COMPÉTENCES RÉDACTIONNELLES AVANCÉES (doc. 22/21-22)

Le président présente les documents relatifs à la création de la mineure en compétences rédactionnelles avancées. Cette mineure offrira aux étudiantes et aux étudiants une formation qui leur permettra d'acquérir une connaissance approfondie de la langue et de s'initier à la pratique de la rédaction professionnelle.

Le Comité note que le cours FRAN2310 *Rédaction – grammaire avancée* est un cours double-siglé avec le cours TRAD2310.

Éventuellement, cette mineure pourrait devenir un certificat. On note que des exigences en français seront nécessaires pour s'inscrire à ce certificat.

R : 32-CPR-220311

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes recommande au Comité conjoint de la planification la création de la mineure en compétences rédactionnelles avancées. »

Vote sur R32 unanime ADOPTÉE

13. CRÉATION DE LA MINEURE EN COMPÉTENCES RÉDACTIONNELLES AVANCÉES (doc. 22/21-22)

R : 33-CPR-220311

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte la création du cours FRAN3001 Rédaction professionnelle. »

Vote sur R33 unanime ADOPTÉE

R : 34-CPR-220311

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte l'abolition du cours FRAN2031 Communication commerciale I. »

Vote sur R34 unanime ADOPTÉE

R : 35-CPR-220311

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours de la discipline FRAN. »

Vote sur R35 unanime ADOPTÉE

R : 36-CPR-220311

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours de formation générale (OFG). »

Vote sur R36 unanime ADOPTÉE

14. MODIFICATION AUX OBJECTIFS DU COURS BIOL2611 TRAVAUX PRATIQUES EN GÉNÉTIQUE (DOC. 23/21-22)

Ce dossier est reporté à la prochaine réunion.

15. MODIFICATIONS DU B.A. (MAJEURE EN INFORMATION-COMMUNICATION) ET DES MINEURES EN JOURNALISME ET EN RELATIONS PUBLIQUES (doc. 24/21-22)

Ce dossier est reporté à la prochaine réunion.

16. AFFAIRES NOUVELLES

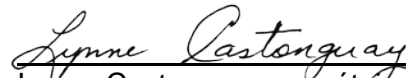
Aucune.

17. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion régulière aura lieu le 1^{er} avril à 9 h.

18. CLÔTURE

La séance est levée à 16 h 30.


Lynne Castonguay, secrétaire générale